

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

POUR SE VENGER DE SA PETITE-NIÈCE, ELLE L'INSCRIT SUR UN SITE LIBERTIN

UNE jeune femme d'une vingtaine d'années s'est présentée à la gendarmerie de Pont-de-Roide (France) pour porter plainte. Quelqu'un s'était inscrit sous son nom sur un site libertin, cherchant des amants pour des relations sexuelles. Grâce à l'adresse IP, les gendarmes sont parvenus à identifier l'auteur des faits. Il s'agit de la tante de la victime résidant à Pontarlier. Convoquée vendredi au commissariat, cette dernière a nié en bloc en être à l'origine. Informée de la date de l'inscription, elle a pu se rappeler qui était chez elle ce jour-là. Et la seule personne présente était sa mère âgée d'une soixantaine d'années. Entendue à son tour, la sexagénaire a reconnu les faits. Elle a expliqué qu'elle ne s'entendait pas du tout avec sa petite-nièce. Elle s'en tire avec un simple rappel à la loi.

UN ENFANT "MIRACULÉ" APRÈS AVOIR CHUTÉ DU 4^E ÉTAGE

DANS le quartier de Hauteville à Lisieux (France), un enfant âgé de 3 ans a chuté du 4^e étage d'un immeuble situé au niveau du square André Gide. Il a été pris en charge par les pompiers et a été transporté à l'hôpital. Par miracle, il s'en tire avec des blessures légères. Son pronostic vital n'est pas engagé. La police, qui a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cet accident, parle d'un "miraculé".

UN HOMME, UNE FEMME ET UN ADO RETROUVÉS MORTS LIGOTÉS DANS LEUR LIT

TROIS personnes ont été retrouvées mortes dans un appartement situé au 4^e étage d'un immeuble de Lens (France). Ce sont les pompiers qui ont fait la macabre découverte vendredi après-midi. Ils ont dû faire intervenir la police et un serrurier pour ouvrir la porte de l'habitation. Il s'agit d'un homme et d'une femme, tous deux âgés d'une quarantaine d'années. Ils étaient ligotés dans leur lit. L'autre victime est un adolescent âgé de 15 ans. Il était ligoté dans son lit. Selon la rigidité cadavérique, ils étaient décédés depuis longtemps. La police scientifique a investi les lieux à la recherche d'indices. Un voisin a décrit les victimes comme "des gens très calmes". L'enquête a été confiée à la police judiciaire.

Rassemblés par JNE

Oyem: deux individus derrière les barreaux pour vol aggravé

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

DEUX jeunes hommes de 20 ans chacun, Jeff Yvan Nguibi alias Balaza et Paul Michel Mbadanga Mboutsou, sont accusés d'avoir commis un vol aggravé au quartier Boulevard, dans le deuxième arrondissement d'Oyem.

Profitant de ce que le propriétaire de la maison ciblée, un électromécanicien d'une société de téléphonie mobile, se trouvait en déplacement avec son épouse à Libreville, les deux individus, avec l'aide de leur ami Darell, semble-t-il, s'y sont introduits après avoir défoncé la porte centrale. Puis, ils se sont emparés de plusieurs biens trouvés à l'intérieur.

Informé par un voisin de ce cambriolage, l'électromécanicien a regagné précipitamment Oyem, et en a immédiatement saisi la Police judiciaire (PJ). Mais pendant que les forces de l'ordre menaient leur enquête, la victime, de son côté, a entrepris dans le quartier ses propres investigations, qui l'ont conduit jusqu'à Nguibi, connu pour être un délinquant notoire du coin. C'est ainsi que, par la suite, le suspect a été interpellé. Conduit au poste de police, ce dernier a reconnu sans ambages les faits, et dénoncé ses deux complices, Mboutsou et Darell. Le premier cité sera appréhendé à la hauteur du marché de Nguouema alors qu'il s'apprêtait à s'embarquer dans un véhicule pour se réfugier dans son village situé sur la route menant vers la Guinée équatoriale. Quant à l'autre, il a réussi à se fondre dans la nature. Au terme de l'enquête préliminaire, Nguibi et Mboutsou ont été présentés devant le parquet de la République. Après avoir été inculpés respectivement pour vol aggravé et complicité de vol aggravé, ils ont été écroués à la prison centrale d'Oyem, où ils attendent désormais leur procès.



Les deux suspects, Jeff Yvan Nguibi et Paul Michel Mbadanga Mboutsou.

Un ressortissant malien interpellé à Louis avec cinq pointes d'ivoire

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

DIAKITE Oumar, ressortissant malien de 56 ans, a été interpellé par la Police judiciaire (PJ) le 2 novembre dernier, aux alentours de 15 heures, au quartier Louis, dans le premier arrondissement de Libreville, pour trafic d'ivoire. Lors de son interrogatoire, le mis en cause aurait avoué aux enquêteurs avoir payé cinq pointes d'ivoire auprès d'un chasseur, dans la région de Gamba, au prix d'un million 600 mille francs. Il aurait ensuite confié qu'il avait l'intention de céder cette marchandise au prix fort, auprès de ses compatriotes qui excellent dans ce commerce à Libreville. C'est d'ailleurs pour cette raison, selon toute vraisemblance, qu'il se trouvait au quartier Louis, où une transaction devait se faire avec un acquéreur. Sauf qu'il ne savait pas qu'il était filé par une équipe des agents de la PJ, des Eaux et Forêts et des membres de l'ONG Conservation justice, très bien renseignés sur l'échange



Diakité Oumar, le mis en cause.

et le lieu. Aussi, Diakité Oumar a-t-il été interpellé à sa descente du taxi avec son bagage, puis conduit au poste de police pour les nécessités d'enquête. Il sera présenté, cette semaine, devant le procureur de la République de la formation spécialisée du tribunal de première instance

de Libreville, pour répondre des faits de chasse d'une espèce intégralement protégée, achat, détention et tentative de vente d'ivoire. Si les faits sont avérés, le suspect encourt jusqu'à 10 ans de prison, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code pénal.